

LES PROCEDURES DE COTATION

La cotation des valeurs mobilières inscrites à la cote de la Bourse des valeurs de Casablanca est assurée par procédure informatique selon les modes ci-après :

- **Le Fixing**

La cotation au fixing se traduit par la confrontation des ordres, préalablement introduits par les négociateurs des sociétés de Bourse et enregistrés par la société gestionnaire, et le cas échéant, par la détermination d'un cours unique pour chaque valeur.

Une séance de cotation au fixing se décompose en deux phases :

- *La phase de préouverture* : les négociateurs transmettent au système de cotation de la Bourse des ordres à partir des stations mises à leur disposition. Les ordres saisis sont automatiquement enregistrés dans la feuille du marché sans provoquer de transaction.

- *La phase de fixing* : pendant cette phase, il n'est plus possible de saisir des ordres, d'annuler ni de modifier des ordres préalablement saisis.

- **Le Multifixing**

La cotation au multifixing permet de réaliser plusieurs fixing au cours d'une même séance de bourse.

- **Le Continu**

La cotation en continu se traduit par la confrontation électronique de tous les ordres au fur et à mesure de leur introduction et leur enregistrement par la société gestionnaire. Ainsi, la détermination d'un cours pour chaque valeur est instantanée.

Une séance de cotation en continu se déroule en trois grandes phases principales :

- la phase de préouverture ;
- la phase d'ouverture ;
- la phase de séance.

La négociation des titres, selon l'un des trois modes de cotation susvisés, est déterminée sur la base du critère de liquidité de la valeur, retenu par la société gestionnaire.

La liquidité d'une valeur est déterminée sur la base :

- de la moyenne quotidienne du volume des transactions ;
- de la moyenne quotidienne du nombre des titres traités ;
- du nombre moyen de séances où la valeur a été cotée.

Ces critères de liquidité sont révisés semestriellement et publiés au bulletin de la cote.